

Distr.  
LIMITEE

A/CONF.157/PC/L.30\*  
7 mai 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME  
Comité préparatoire  
Quatrième session  
Genève, 19-30 avril 1993  
Point 12 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE MONDIALE  
SUR LES DROITS DE L'HOMME

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION .....	1 - 3	3
II. ELECTION DU BUREAU ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR .....	4 - 5	5
III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	6	5
IV. ORGANISATION DES TRAVAUX .....	7 - 13	5
V. ETAT D'AVANCEMENT DES PUBLICATIONS, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION A ETABLIR POUR LA CONFERENCE MONDIALE .....	14 - 16	6
VI. RAPPORT SUR LES AUTRES REUNIONS ET ACTIVITES .....	17 - 19	6

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>	
VII.	RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE SUR LES ACTIVITES D'INFORMATION RELATIVES A LA CONFERENCE ET A SES PREPARATIFS .....	20	6
VIII.	REUNIONS REGIONALES .....	21 - 23	6
IX.	EXAMEN DE LA QUESTION DES RESULTATS DE LA CONFERENCE MONDIALE COMPTE TENU DES TRAVAUX PREPARATOIRES .....	24 - 41	7
X.	ETAT DU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES VISANT A PERMETTRE AUX REPRESENTANTS DES PAYS LES MOINS AVANCES DE PARTICIPER AUX REUNIONS PREPARATOIRES ET A LA CONFERENCE ELLE-MEME .....	42 - 43	9
XI.	RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES PREPARATIFS DE LA CONFERENCE MONDIALE .....	44 - 46	9
XII.	ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE PREPARATOIRE .....	47	10
 <u>Annexes</u>			
I.	Ordre du jour .....		11
II.	Décisions adoptées par le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme ..		12
III.	Liste des documents publiés pour la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme .....		13

I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a tenu sa quatrième session à Genève, du 19 avril au 7 mai 1993, conformément au mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution 47/122, en date du 18 décembre 1993. Il a tenu 11 séances. La session a été ouverte par le Secrétaire général de la Conférence.

2. Des représentants des Etats, organes de l'ONU qui s'occupent des droits de l'homme et autres organes de l'ONU, institutions spécialisées, autres organisations intergouvernementales, mouvements de libération nationale, autres organisations et organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session :

Etats

Organes de l'ONU qui s'occupent des droits de l'homme et de questions

apparentées

Autres organes de l'ONU

Institutions spécialisées

Autres organisations intergouvernementales

Mouvements de libération nationale

Autres organisations

Institutions nationales

Autres participants

Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès  
du Conseil économique et social

(Catégorie I)

(Catégorie II)

(Liste)

Autres organisations non gouvernementales

3. La liste des documents dont le Comité préparatoire était saisi à sa quatrième session figure dans l'annexe III du présent rapport.

II. ELECTION DU BUREAU ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

4. A sa 1ère séance, le 19 avril 1993, le Comité préparatoire a élu les membres du bureau comme suit :

Présidente : Mme Halima Embarek Warzazi (Maroc)

Vice-Présidents : M. John Swift (Irlande)

M. Horacio Arteaga (Venezuela)

M. Yahya H. Gekhman (Yémen)

Rapporteur : M. Zdzislaw Kedzia (Pologne).

5. En ce qui concerne le règlement intérieur, le Comité préparatoire a décidé, à la même séance, que le règlement intérieur régissant ses séances serait, dans la mesure du possible, celui des commissions techniques du Conseil économique et social.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Comité préparatoire était saisi de l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session (A/CONF.157/PC/55) et des annotations y relatives (A/CONF.157/PC/55/Add.1). A sa 1ère séance, le 19 avril 1993, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour. Pour le texte de l'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, voir l'annexe I.

IV. ORGANISATION DES TRAVAUX

7. A sa 1ère séance, le 19 avril 1993, le Comité préparatoire a décidé de constituer un comité plénier pour examiner le point 9 de l'ordre du jour. Le Comité plénier a tenu 3 séances, du 26 avril au 3 mai 1993.

8. A sa 1ère séance, le 26 avril 1993, le Comité plénier a décidé de constituer un comité de rédaction composé d'un certain nombre de délégations de chaque groupe régional, pour rédiger le dispositif du projet de document final de la Conférence mondiale.

9. A sa 3ème séance, le 27 avril 1993, le Comité plénier a décidé que le Comité de rédaction serait composé de huit délégations de chaque groupe régional et qu'il élaborerait l'intégralité du texte du document final de la Conférence mondiale.

10. Le Comité de rédaction a tenu 7 séances, du 28 au 30 avril 1993.

11. A sa 10ème séance, le 30 avril 1993, le Comité préparatoire a décidé de recommander à l'Assemblée générale de l'autoriser à prolonger d'une semaine sa quatrième session.

12. Pour le texte de la décision, tel qu'il a été adopté, voir, à l'annexe II, la décision PC 4/2.

page 6

13. A sa 13ème séance, le 3 mai 1993, le Comité préparatoire a décidé de faire du Comité plénier un comité de rédaction. Le Comité plénier de rédaction a tenu .. séances, du 3 au 7 mai 1993.

V. ETAT D'AVANCEMENT DES PUBLICATIONS, DES ETUDES ET DE  
LA DOCUMENTATION A ETABLIR POUR LA CONFERENCE MONDIALE

14. A sa 1ère séance, le 19 avril 1993, le Comité préparatoire a examiné le point 5 de l'ordre du jour.

15. Il était saisi des documents ci-après :

16. A la 3ème séance, le 20 avril 1993, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au sujet des documents présentés au Comité préparatoire à sa quatrième session : Canada, Chili, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Guatemala, Inde, Mexique, Myanmar, Pakistan, République arabe syrienne.

VI. RAPPORT SUR LES AUTRES REUNIONS ET ACTIVITES

17. A sa 1ère séance, le 19 avril 1993, le Comité préparatoire a examiné le point 6 de l'ordre du jour.

18. Il était saisi des documents ci-après :

19. A la même séance, le Coordonnateur de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a fait une déclaration concernant ce point de l'ordre du jour.

VII. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE SUR LES ACTIVITES  
D'INFORMATION RELATIVES A LA CONFERENCE ET A SES PREPARATIFS

20. A sa 1ère séance, le 19 avril 1993, le Comité préparatoire a examiné le point 7 de l'ordre du jour.

VIII. REUNIONS REGIONALES

21. A sa 2ème séance, le 19 avril 1993, le Comité préparatoire a examiné le point 8 de l'ordre du jour.

22. Il était saisi des documents ci-après :

23. A la même séance, le Comité préparatoire a achevé l'examen du point 8.

IX. EXAMEN DE LA QUESTION DES RESULTATS DE LA CONFERENCE MONDIALE,  
COMPTE TENU DES TRAVAUX PREPARATOIRES ET DES CONCLUSIONS  
DES REUNIONS REGIONALES

24. Le Comité préparatoire a examiné le point 9 de l'ordre du jour de sa 2ème à sa 7ème séance, du 19 au 22 avril 1993.

25. Il était saisi des documents ci-après :

26. Lors du débat général au titre du point 9, les Etats membres ci-après ont fait des déclarations : Autriche (6ème), Australie (5ème), Azerbaïdjan (6ème), Bangladesh (6ème), Bélarus (6ème), Brésil (5ème), Burundi (7ème), Canada (7ème), Chine (5ème), Costa Rica (5ème), Croatie (6ème), Chypre (6ème), Danemark (au nom de la Communauté européenne) (3ème), El Salvador (6ème), Gambie (7ème), Ghana (7ème), Guatemala (7ème), Inde (4ème), Indonésie (6ème), Iran (République islamique d') (6ème), Iraq (6ème), Irlande (4ème), Jamaïque (6ème), Japon (7ème), Kenya (7ème), Lettonie (7ème), Jamahiriya arabe libyenne (7ème), Malawi (6ème), Monaco (3ème), Maroc (6ème), Namibie (7ème), Népal (5ème), Nouvelle-Zélande (5ème), Nigéria (7ème), Pakistan (7ème), Pologne (au nom de la République tchèque, de la Hongrie, de la Pologne et de la Slovaquie) (5ème), République de Corée (6ème), Roumanie (6ème), Fédération de Russie (3ème), Rwanda (6ème), Sénégal (6ème), Singapour (6ème), Sri Lanka (7ème), Suède (3ème), République arabe syrienne (5ème), Turquie (7ème), Etats-Unis d'Amérique (3ème).

27. L'observateur de la Suisse a fait aussi une déclaration (7ème).

28. Les observateurs des organes de l'ONU qui s'occupent des droits de l'homme et de questions apparentées ci-après ont aussi fait des déclarations : Comité contre la torture (4ème), Comité des droits de l'enfant (5ème), Comité des droits économiques sociaux et culturels (6ème), Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (4ème), Rapporteur spécial sur la promotion de la réalisation du droit à un logement convenable (6ème).

page 8

29. Des déclarations ont été faites par les observateurs des organes de l'ONU suivants : Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, Division de la promotion de la femme (2ème), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (6ème), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (5ème), Fonds des Nations Unies pour la population (4ème), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (5ème), Programme des Nations Unies pour le développement (6ème).

30. Les observateurs des institutions spécialisées suivantes ont fait des déclarations : Organisation internationale du Travail (4ème), Organisation mondiale de la santé (4ème).

31. L'observateur de l'Organisation de l'unité africaine a fait une déclaration (6ème).

32. L'observateur du Comité international de la Croix-Rouge a aussi fait une déclaration (6ème).

33. Les organisations non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines (3ème), Amnesty International (6ème), Asian Cultural Forum on Development (4ème), Association américaine des juristes (3ème), Brahma Kumaris World Spiritual University (4ème), Change (4ème), Commission internationale de juristes (6ème), Commonwealth Medical Association (3ème), Conférence circumpolaire inuit (6ème), Grand Conseil des Cris (du Québec) (5ème), Habitat international Coalition (5ème), Human Rights Internet (6ème), Indian Council of South America (6ème), International Human Rights Law Group (6ème), Ligue Internationale de femmes pour la paix et la liberté (5ème), Ligue internationale des droits de l'homme (5ème), Mouvement international ATD quart monde (5ème), Organisation internationale de développement des ressources indigènes (5ème), OXFAM (4ème), Sentiers de la Paix (6ème), Union internationale du notariat latin (4ème), World Confederation of Labour (4ème).

34. Les observateurs d'International Rehabilitation for Torture Victims (5ème) et de Rights of Humanity (6ème) ont fait une déclaration.

35. A sa 8ème séance, le 22 avril 1993, le Comité préparatoire a étudié les modalités de l'examen d'un projet de document final de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

36. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pologne (au nom du groupe de l'Europe orientale), République arabe syrienne, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Uruguay, Yémen.

37. A la même séance, le Secrétaire général de la Conférence mondiale a fait une déclaration au sujet du document de travail portant la cote A/CONF.157/PC/82.

38. A sa 9ème séance, le 23 avril 1993, le Comité préparatoire a adopté, sans le mettre aux voix, un projet de décision proposé par le Président, qui concernait la marche à suivre pour élaborer le document final au sein du Comité plénier.

39. Pour le texte de la décision, tel qu'il a été adopté, voir, à l'annexe II, la décision PC.4/1.

40. A sa 11ème séance, le 7 mai 1993, le Comité préparatoire a adopté, sans vote, le projet de document final de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, recommandé par le Comité plénier de rédaction et portant la cote A/CONF.157/PC/L.30/Add.1 - ...

41. Pour le texte de la décision, tel qu'il a été adopté, voir, à l'annexe II, la décision PC.4/3.

X. ETAT DU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES VISANT A PERMETTRE  
AUX REPRESENTANTS DES PAYS LES MOINS AVANCES DE PARTICIPER

AUX REUNIONS PREPARATOIRES ET A LA CONFERENCE ELLE-MEME

42. A sa 2ème séance, le 19 avril 1993, le Comité préparatoire a examiné le point 10 de l'ordre du jour.

43. Il était saisi du document suivant :

XI. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT  
DES PREPARATIFS DE LA CONFERENCE MONDIALE

44. A sa 2ème séance, le 19 avril 1993, le Comité préparatoire a examiné le point 11 de l'ordre du jour.

45. Il était saisi du rapport du Secrétaire général (A/CONF.157/PC/70).

46. A la même séance, le Comité préparatoire a décidé de laisser ouvert l'examen de ce point.

XII. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE PREPARATOIRE

47. A sa 11ème séance, le 30 avril 1993, le Comité préparatoire a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa quatrième session et l'a adopté.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Bureau et adoption du règlement intérieur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation des travaux
5. Etat d'avancement des publications, des études et de la documentation à établir pour la Conférence mondiale
6. Rapport sur les autres réunions et activités
7. Rapport du Secrétaire général de la Conférence sur les activités d'information relatives à la Conférence mondiale et à ses préparatifs
8. Réunions régionales
9. Examen de la question des résultats de la Conférence mondiale, compte tenu des travaux préparatoires et des conclusions des réunions régionales
10. Etat du Fonds de contributions volontaires visant à permettre aux représentants des pays les moins avancés de participer aux réunions préparatoires et à la Conférence elle-même
11. Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence mondiale
12. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

Annexe II

DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE PREPARATOIRE DE  
LA CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME  
A SA QUATRIEME SESSION

PC.4/1 Elaboration du document final de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme

A sa 9ème séance, le 23 avril 1993, le Comité préparatoire a décidé, sans vote, de procéder à l'élaboration du document final de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en se fondant sur la déclaration adoptée lors des trois réunions régionales - tenues à Tunis, San José et Bangkok -, et sur d'autres documents officiels de la quatrième session du Comité préparatoire, le document A/CONF.157/PC/82 devant servir d'instrument de travail.

[Voir chap. IX.]

PC.4/2 Prolongation de la quatrième session du Comité préparatoire

A sa 10ème séance, le 30 avril 1993, le Comité préparatoire, rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 46/166 du 17 décembre 1991 et 47/122 du 18 décembre 1992, a décidé de recommander à l'Assemblée générale de l'autoriser à prolonger d'une semaine sa quatrième session.

[PC.4/3 Projet de document final de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme]

Annexe III

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES POUR LA QUATRIEME SESSION  
DU COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE MONDIALE  
SUR LES DROITS DE L'HOMME

Documents publiés dans la série "Distribution générale"

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
-------------	---	--------------

-----